



**MAIRIE DE PARMAIN 95620**  
**TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88**

## **DÉCISION DU MAIRE**

**N° 2026/33**

**SIGNATURE D'UN DEVIS PORTANT SUR LA LOCATION DE DIFFÉRENTES STRUCTURES  
AVEC LA SOCIÉTÉ « ESCAL'GRIMPE »  
DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA VILLE DU DIMANCHE 31 MAI 2026**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2026-05 du 21 mars 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la collectivité d'organiser la fête de la ville dimanche 31 mai 2026,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société ESCAL'GRIMPE portant sur la location d'une cage à grimper et tyrolienne, d'un mur rocher 8 mètres et 4 voies d'escalade, d'un parcours kids aventure et d'un Trampo mobile,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un devis avec cette entreprise fixant les conditions générales de location et obligations de chacune des parties,

### **D É C I D E**

**ARTICLE 1 -** De signer un devis n° LMUR 57150 05 03 26 pour la location d'une cage à grimper et tyrolienne, d'un mur rocher 8 mètres et 4 voies d'escalade, d'un parcours kids aventure et d'un Trampo mobile avec l'entreprise ESCAL'GRIMPE dont le siège social est situé 4 rue Henri Farman à Tremblay-en-France (93290), le dimanche 31 mai 2026.

**ARTICLE 2 -** Que le coût de la prestation s'élève à la somme de 5 860,00 € HT soit 7 032,00 € TTC.

**ARTICLE 3 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 4 -** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 20 mai 2026



**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

DEVIS LMUR 57150 05 03 26

Mme Sylviane Saumier  
Service communication (Mairie de Parmain)  
Place Georges Clémenceau  
95620 PARMAIN (France)  
Tél. : 01.34.08.95.71  
[ssaumier@ville-parmain.fr](mailto:ssaumier@ville-parmain.fr)

**Objet :** Location d'une Cage à grimper de 8 mètres de haut + tyrolienne de 40 à 60 mètres et un saut à partir d'une plateforme à 4 mètres sur un airbag géant gonflable l'HERBE ,d'un mur rocher ,d'un parcours kids aventure et d'une trampo mobile pour la journée du Dimanche 31 Mai 2026 de 10h00 à 18h00 sur la commune de PARMAIN.

Description	Prix U.	Quantité	Total
Cage à grimper de 8 mètres de haut, escalade avec filets et cordes puis descente en tyrolienne de 40 à 60 mètres ou un saut à partir d'une plateforme à 4 mètres ou 6 mètres sur un airbag géant gonflable installée sur de l'HERBE. Capacité : 10 grimpeurs simultanés, soit 100 grimpeurs par heure. Location pour une journée	1 900,00 €	1	1 900,00 €
Encadrement par un moniteur diplômé Brevet d'Etat Escalade ou BPJEPS Escalade ou équivalent (7h/jour) pour une journée	300,00 €	1	300,00 €
Encadrement par un moniteur diplômé Brevet d'Etat Escalade ou BPJEPS Escalade ou équivalent (7h/jour) pour une journée	300,00 €	1	300,00 €
Transport spécial remorque avec permis EB (Péages inclus)	80,00 €	2	160,00 €
Montage/Démontage	250,00 €	2	500,00 €
Equipements de Protection Individuelle : EPI (Baudriers, Cordes, Mousquetons...)		10	OFFERT
Mur Rocher 8 mètres, 4 voies d'escalade, prises de couleurs, système d'assurage « Easy Block ». Capacité : 4 grimpeurs simultanés à partir de 6 ans, soit 60 grimpeurs par heure. Location pour une journée	700,00 €	1	700,00 €
Encadrement par un moniteur diplômé Brevet d'Etat Escalade ou BPJEPS Escalade ou équivalent (7h/jour) pour une journée	300,00 €	1	300,00 €
Transport spécial remorque avec permis EB (Péages inclus)	80,00 €	2	160,00 €
Montage/Démontage	80,00 €	2	160,00 €
Equipements de Protection Individuelle : EPI (Baudriers, Cordes, Mousquetons...)		10	OFFERT
Parcours Kids Aventure sans EPI (baudriers,cordes...), pour enfants (2 Tyroliennes, Murs d'escalade, Filets, Corde à nœuds...). Capacité : 15 enfants simultanément de 3 à 11 ans, soit environ 130 enfants par heure. Location pour une journée	900,00 €	1	900,00 €
Transport spécial remorque avec permis EB (Péages inclus)	80,00 €	2	160,00 €
Montage/Démontage	150,00 €	2	300,00 €



# ESCAL'Grimpe

Location de Mars d'Escalade Mobiles & de Parcours Aventure

\*\*\*\*\* **BON POUR ACCORD** \*\*\*\*\*

Devis LMUR 57150 05 03 26  
Montant total HT : 5 860,00 euros

En signant ce bon pour accord, vous déclarez avoir pris connaissance de l'intégralité de nos conditions générales de location et acceptez pleinement leur contenu.

Date de la signature du bon pour accord : 20 Mai 2026

Nom et Prénom du signataire : Loïc TAILLANTER

Signature et Cachet :  
(avec mention manuscrite "Bon pour Accord")



Loïc TAILLANTER

"Bon Pour accord"

Maire de PARMAIN

\*\*\*\*\*

Parmain en fête  
31 mai 2026

~~032-02303~~  
020922